

Philippe Henry : “La réforme de la formation initiale ne prend pas en compte le Pacte d'excellence”

■ L'Ecolo regrette le manque de concertation au sein du gouvernement de la Communauté française.

En février dernier, le ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt (PS) dévoilait les grandes lignes de la future réforme de la formation initiale des enseignants qui devrait entrer en vigueur en septembre 2019. Cette sortie fut appréciée, tant la réforme est attendue depuis longtemps – on y travaille depuis... 2011 – et jugée indispensable pour améliorer les performances de l'enseignement francophone.

Mais voilà, nous sommes en mai, et le projet n'a toujours pas été adopté devant le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le PS, à la manœuvre, ne semble avoir convaincu ni les acteurs de l'enseignement supérieur qui devront collaborer ensemble pour assurer la formation, ni les acteurs de l'enseignement obligatoire qui craignent que la réforme accentue la pénurie d'enseignants.

Dénonçant ces nouvelles hésitations et retards, le député Ecolo Philippe Henry sort des bancs de l'opposition pour exprimer ses regrets quant aux contenus de la future réforme, “malgré de réelles avancées qu'elle intègre, comme le focus mis sur la maîtrise du français”.

Un manque de coordination

Ce que le parlementaire juge regrettable, c'est la “demi-teinte” qui colore le projet. Demi-teinte qui s'explique notamment par le fait que la formation sera portée dans un premier temps à quatre ans, et non à cinq ans (ce qui aurait été trop coûteux, pour des raisons de valorisations barémiques).

Au rang des regrets principaux, Philippe Henry pointe avant tout le fait que la formation restera différente en fonction du niveau. Ainsi, les instituteurs du fondamental ne suivront pas la même filière que ceux du secondaire. “Nous plaidions pour la mise en

place d'une formation commune qui aurait eu de nombreux avantages. Non seulement celui de décroisser les filières, de favoriser la collaboration entre enseignants, mais surtout de revaloriser l'image de l'enseignement qui se donne dans les premières années.”

De même, si le futur décret prévoit un “tuilage”, c'est-à-dire une formation qui permettra aux enseignants du primaire par exemple, d'être formés partiellement à l'enseignement du secondaire, “on ne voit pas en quoi il prend en compte la nouveauté que sera le tronc commun prévu par le Pacte d'excellence. C'est dommage, et cela témoigne que le gouvernement de la Communauté ne parvient pas à s'accorder sur une vision transversale de ce que doit être l'enseignement. C'est la même chose pour la formation continuée. On ne voit toujours pas quels seront les liens entre la formation initiale des enseignants, et la formation continuée qui se dessinera à la suite du Pacte.”

“Par de multiples aspects, ce futur décret ne va donc pas assez loin. Il reste au milieu du gué, et c'est regrettable”, conclut Philippe Henry.

BdO